

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ajournée tenue ce **douzième jour de février 2007**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré
Monsieur Martin Sévigny
Monsieur Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare, est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

07-02-046

Reprise de la séance ajournée

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de reprendre la séance ajournée du 5 février 2007.

ADOPTÉE

07-02-047

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de ratifier les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration:

- En date du 5 février 2007
- non 7CH000137 14 203.64 \$

ADOPTÉE

07-02-048

Approbation des comptes

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 12 février 2007
- nos 7CH000138 à 7CH000275 279 209.29 \$

Fonds d'immobilisation :

- En date du 12 février 2007

- nos 7CH200000 & 7CH20001

8 930.83 \$

ADOPTÉE

07-02-049

Remplacement d'un employé de fin de semaine au Centre Sportif

ATTENDU QU'Alexandre Gauvreau a indiqué par écrit son intention de laisser son poste d'employé à l'entretien de fin de semaine au Centre Sportif à la mi-janvier;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de prendre acte de la démission d'Alexandre Gauvreau en date du 15 janvier 2007;

D'autoriser la trésorière à lui remettre les documents officiels mettant un terme à son lien d'emploi;

De procéder à l'embauche de Samuel Boucher à titre d'employé d'entretien de fin de semaine au Centre Sportif à partir du 4 février 2007, selon les conditions prévues à la convention de travail.

ADOPTÉE

07-02-050

Compression au Programme Carrière-Été – Appui à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Centre-du-Québec

ATTENDU QUE l'annonce par le Gouvernement fédéral de compressions de 50% annoncées dans le budget du Programme Placement Carrière-Été pour l'année 2007 cause des inquiétudes auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville bonifie ses activités de terrains de jeux et de camp de jour avec un ou des emplois fournis par ce programme;

ATTENDU QUE ce programme est le seul programme d'employabilité jeunesse encore accessible aux municipalités;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de faire part au ministre fédéral du Travail, M. Jean-Pierre Blackburn, de l'inquiétude du conseil municipal concernant ces compressions au Programme Carrière-Été;

QU' à partir du principe du soutien à la qualité de vie des populations locales et de l'acquisition d'expériences de travail valables pour les jeunes étudiants, que le Gouvernement fédéral revienne sur sa décision et maintienne le programme à son niveau 2005-2006.

ADOPTÉE

07-02-051

Plan directeur et d'intervention intégré – Achat du logiciel Harfan AMS

ATTENDU QUE pour réaliser le plan directeur et d'intervention intégré des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie l'acquisition d'un logiciel de gestion est requise;

ATTENDU QUE l'acquisition de ce logiciel est admissible au Programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence;

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de faire l'acquisition du logiciel AMS Aqueduc, Égouts, Voirie d'Harfan Technologies Inc. selon la proposition no 07-123 déposée pour un coût approximatif de 12 635 \$ avant taxes, incluant l'installation, le formation, la gestion du projet et les déplacements.

ADOPTÉE

07-02-052

Programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence – Programmation préliminaire des travaux

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;

ATTENDU QUE la municipalité doit accepter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettres de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu :

- que la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;
- que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation préliminaire de travaux du 12 février 2007 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;
- que la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE

07-02-053

Premier projet de règlement no PRU1-701 – Modifiant le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux no 530-95

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement (PRU1-701) tel que déposé par le greffier, modifiant le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux no 530-95.

ADOPTÉE

07-02-054

Entente relative à des travaux municipaux – Projet Faubourg sur le golf - Demande

ATTENDU la demande du Club de Golf La-Fontaine à l'effet que la Ville de Princeville participe, en vertu du règlement no 530-95, au projet de développement domiciliaire;

ATTENDU QUE les coûts estimatifs ne sont pas encore connus;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville donne son accord de principe au projet «Faubourg sur le golf» déposé par le Club de golf La-Fontaine;

QUE la décision finale ne se donne que lorsque les coûts estimatifs du projet ne soient déposés par l'ingénieur au dossier, Teknika HBA.

ADOPTÉE

07-02-055

Vente d'un terrain industriel - Convertex

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville vende à Convertex inc. le lot 13C-28-2 du rang 10 du canton de Stanfold, pour le prix de 3 486 \$ avant les taxes applicables et payable comptant;

QU'une servitude soit conservée sur le dit lot pour permettre aux véhicules municipaux d'entretien hivernal ou autre d'effectuer des manœuvres;

QUE les clauses habituelles d'obligation de construction, de premier refus et de rétrocession en cas de défaut soient incluses à l'acte à être préparé par André Baril, notaire;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

07-02-056

Club Joie de Vivre MRC de l'Érable

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Club Joie de Vivre de la MRC de l'Érable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil consent à verser une contribution financière de 200 \$ au Club Joie de Vivre de la MRC de l'Érable pour l'organisation des activités organisées pour les personnes ayant un handicap sur le territoire de la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

07-02-057

Fondation Sclérose en plaques des Bois-Francis

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Fondation Sclérose en plaques des Bois-Francis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil consent à verser une contribution financière de 50 \$ à la Fondation Sclérose en plaques des Bois-Francis.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

07-02-058

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la séance d'ajournement soit close.

Mario Juare, Greffier

Gilles Fortier, Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT
Je soussigné certifie par la présente que les crédits
budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites
par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière